

Cit :

ING DIRECT N.V.

M. HAYA SEGOVIA ANTONIO

37 RUE DES MERLETTES

78360 MONTESSON

FRANCE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
 Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après les documents regroupant l'ensemble de vos opérations sur valeurs mobilières et revenus de capitaux mobiliers, en euros. La première partie du formulaire 2561 ter est le justificatif à produire aux services fiscaux lors de votre déclaration de revenus.

Des questions sur votre déclaration ?

Une aide en ligne est à votre disposition dans votre espace client sur ingdirect.fr

MONTANTS A REPORTER SUR VOTRE DECLARATION DE REVENUS

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNEE 2010

ou periode du 01/01 au 31/12

2. REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERES

Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués ligne 2DA et 2DH

2EE

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 18 %

2DA

Revenus ouvrant droit à abattement

Revenus des actions et parts "crédit d'impôt inclus"

2DC

Revenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'impôt de 50%

2GR

940

Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA

2FU

Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans

2CH

Revenus de valeurs mobilières et distributions "crédit d'impôt inclus"

2TS

Revenus n'ouvrant pas droit à abattement

Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié

2GO

0

Intérêts et autres revenus assimilés crédit d'impôt inclus

2TR

Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible

2CG

Montant des frais venant en déduction (autres que les frais d'encaissement des revenus de valeurs mobilières)

2CA*

* Les droits de garde sont déductibles pour les seules valeurs mobilières dont les revenus sont soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif.

Crédits d'impôt sur valeurs étrangères

2AB

Crédits d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôts restituables

2BG

Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible

2BH

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %

2DH

POUR INFORMATION

REVENUS EXONERES DE L'IMPOT SUR LE REVENU OU DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

REVENUS SOUMIS AU PRELEVEMENT LIBERATOIRE (pour mémoire)	REVENUS IMPOSABLES : MONTANT A DECLARER			
	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement		Sociétés de capital-risque
	Actions et parts	A : Autres Revenus B : Avances, prêts ou acomptes reçus comme associés	A : Revenus de valeurs mobilières et distributions B : Pour mémoire : Valeurs étrangères	A : Distributions taxables à 18 % B : Distributions exonérées
2EE	2DA	2DC	2TR	2TS
			A	A
			2TS	B 3VC
			B	B
Montant prélèvement ou de la retenue à la source				
Etablissement financier européen : Base de la retenue à la source				

JUSTIFICATIF A PRODUIRE AUX SERVICES FISCAUX (*)
opérations sur valeurs mobilières et revenus de capitaux mobiliers

N°2561 ter
2010



PREMIERE PARTIE

DESIGNATION		DU PAYEUR	DU BENEFICIAIRE	
Nom, prénoms ou raison sociale		ING DIRECT N.V.	HAYA SEGOVIA ANTONIO	
Complément d'adresse		IMMEUBLE LUMIERE		
N°, nature ou nom de la voie		40, AVENUE DES TERROIRS DE FRANCE	0037 RUE DES MERLETTES	
Commune		PARIS	MONTESSON	
Code postal		75616 - Cedex 12	78360	
N° SIRET au 31/12/2010		44073353300077	Code bénéficiaire	B
N° SIRET au 31/12/2009 (en cas de changement)			Les renvois 2AB, 2BG, 2DH, 2EE et 8TA correspondent aux lignes de la déclaration n° 2042 ou 2042 C	
INFORMATIONS GENERALES			COMPLEMENTS D'IDENTIFICATION	
Période de référence		1231	Date de naissance ou n° SIRET	09/03/1964
Guichet		00100	Commune de naissance (libellé)	SEVILLE
Références du compte ou n° de contrat		4716474	Département (code)	99
Crédit d'impôt (hors PEA)	2AB		Nom marital	
Autres crédits d'impôt restituables	2BG		Produits d'assurance vie bénéficiant d'un abattement soumis au prélèvement libératoire	2DH
Crédit d'impôt sur titres non cotés étrangers détenus dans un PEA (1)	8TA			
Information facultative Montant des plus-values de cession de valeurs mobilières			Autres produits soumis à prélèvement libératoire	2EE

(1) Ce crédit d'impôt ne peut être utilisé que pour la fraction se rapportant aux produits imposables auxquels il s'attache.

(*) Ce document doit être joint à la déclaration de revenus sauf en cas de télédéclaration où il doit simplement être conservé.

DEUXIEME PARTIE
A JOINDRE EVENTUELLEMENT A VOTRE DECLARATION DE REVENUS

CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES*	MONTANT TOTAL DE CESSIONS : (dont valeur liquidative PEA clos avant 5 ans)	PLUS OU MOINS VALUES : (Hors marchés à terme, d'options négociables, bon d'option et PEA)	0
---------------------------------	---	--	---

Marchés à terme, d'options négociables et bons d'option						Créances, dépôts, cautionnements et comptes courants			
France						Option pour le prélèvement non exercée			
Etranger									
Profits	DJ	3VG		DL	2TS		Produits ou gains	AR	2TR
Pertes	DK	3VH		DM			Pertes	AS	

Fonds communs d'intervention sur les marchés à terme			
Montant des cessions ou des rachats de parts	DN		Gains ou pertes
			0

Fonds de placement immobilier (FPI)					
Dénominateur du fonds	FA		Intérêts d'emprunts	FX	
Recettes imposables	FD		Bénéfice foncier	FG	4BA
Charges déductibles	FE		Plus values mobilières	FC	3VG
			Plus values immobilières (pour mémoire)	FB	

Plan d'épargne en actions			
Montant des produits (avoirs fiscaux inclus) éligibles à l'abattement des titres non cotés	2FU	BC	
Montant des produits éligibles à l'abattement	2GR	BJ	940
Montant des produits non éligibles à l'abattement des titres non cotés	2TS	BQ	
Montant des crédits d'impôts sur titres non cotés étrangers	8TA	BT	
Références du plan		BD	77800087055
Date d'ouverture du plan		BE	20100113
Date du premier retrait ou premier rachat du contrat de capitalisation		BF	
En cas de clôture avant 5 ans ou après 5 ans pour le PEA en perte	Valeur liquidative du plan ou du rachat du contrat de capitalisation	BH	
	Montant cumulé des versements depuis l'ouverture du plan	BI	
	Gain ou perte en cas de clôture		

*Nous vous rappelons que les plus-values sont imposables si le montant des cessions a excédé 25 830 euros en 2010. Les plus ou moins values sont à reporter en ligne 3VG ou 3VH.

JUSTIFICATIF A PRODUIRE AUX SERVICES FISCAUX (*)
opérations sur valeurs mobilières et revenus de capitaux mobiliers

N°2561 ter
2010



PREMIERE PARTIE

DESIGNATION		DU PAYEUR	DU BENEFICIAIRE	
Nom, prénoms ou raison sociale		ING DIRECT N.V.	HAYA SEGOVIA ANTONIO	
Complément d'adresse		IMMEUBLE LUMIERE		
N°, nature ou nom de la voie		40, AVENUE DES TERROIRS DE FRANCE	0037 RUE DES MERLETTES	
Commune		PARIS	MONTESSON	
Code postal		75616 - Cedex 12	78360	
N° SIRET au 31/12/2010		44073353300077	Code bénéficiaire	B
N° SIRET au 31/12/2009 (en cas de changement)			Les renvois 2AB, 2BG, 2DH, 2EE et 8TA correspondent aux lignes de la déclaration n° 2042 ou 2042 C	
INFORMATIONS GENERALES			COMPLEMENTS D'IDENTIFICATION	
Période de référence		1231	Date de naissance ou n° SIRET	09/03/1964
Guichet		00100	Commune de naissance (libellé)	SEVILLE
Références du compte ou n° de contrat		4716474	Département (code)	99
Crédit d'impôt (hors PEA)	2AB		Nom marital	
Autres crédits d'impôt restituables	2BG		Produits d'assurance vie bénéficiant d'un abattement soumis au prélèvement libératoire	2DH
Crédit d'impôt sur titres non cotés étrangers détenus dans un PEA (1)	8TA			
Information facultative Montant des plus-values de cession de valeurs mobilières			Autres produits soumis à prélèvement libératoire	2EE

(1) Ce crédit d'impôt ne peut être utilisé que pour la fraction se rapportant aux produits imposables auxquels il s'attache.

(*) Ce document doit être joint à la déclaration de revenus sauf en cas de télédéclaration où il doit simplement être conservé.

DEUXIEME PARTIE

A JOINDRE EVENTUELLEMENT A VOTRE DECLARATION DE REVENUS

CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES*	MONTANT TOTAL DE CESSIONS : (dont valeur liquidative PEA clos avant 5 ans)	PLUS OU MOINS VALUES : (Hors marchés à terme, d'options négociables, bon d'option et PEA)	0
--	--	---	---

Marchés à terme, d'options négociables et bons d'option						Créances, dépôts, cautionnements et comptes courants			
France			Etranger			Option pour le prélèvement non exercée			
Profits	DJ	3VG	DL	2TS		Produits ou gains	AR	2TR	
Pertes	DK	3VH	DM			Pertes	AS		

Fonds communs d'intervention sur les marchés à terme			
Montant des cessions ou des rachats de parts	DN	Gains ou pertes	0

Fonds de placement immobilier (FPI)					
Dénominateur du fonds	FA	Intérêts d'emprunts	FX		
Recettes imposables	FD	Bénéfice foncier	FG	4BA	
Charges déductibles	FE	Plus values mobilières	FC	3VG	
		Plus values immobilières (pour mémoire)	FB		

Plan d'épargne en actions			
Montant des produits (avoirs fiscaux inclus) éligibles à l'abattement des titres non cotés	2FU	BC	
Montant des produits éligibles à l'abattement	2GR	BJ	940
Montant des produits non éligibles à l'abattement des titres non cotés	2TS	BQ	
Montant des crédits d'impôts sur titres non cotés étrangers	8TA	BT	
Références du plan		BD	77800087055
Date d'ouverture du plan		BE	20100113
Date du premier retrait ou premier rachat du contrat de capitalisation		BF	
En cas de clôture avant 5 ans ou après 5 ans pour le PEA en perte	Valeur liquidative du plan ou du rachat du contrat de capitalisation	BH	
	Montant cumulé des versements depuis l'ouverture du plan	BI	
	Gain ou perte en cas de clôture		

*Nous vous rappelons que les plus-values sont imposables si le montant des cessions a excédé 25 830 euros en 2010. Les plus ou moins values sont à reporter en ligne 3VG ou 3VH.